

Commune de Pierrafortscha  
Rte de Pierrafortscha 58  
1723 Pierrafortscha

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 MAI 2021**

Président : Jean-Luc Kuenlin  
Secrétaire : Jocelyne Cotting  
Membres du conseil présents : Jean-Luc Kuenlin  
Patrik Engisch  
Christian Burger  
Marianne Magnin-Ruffieux  
Francis Hagger

Nombre de participants votants: 32

Excusés : Jérémy et Amandine Jordan, Quentin Ruiz, Xavier Meyer, Chantal et Simon Kuenlin, Barbara Burger, Martine et Martha von der Weid, M. et Mme Büchi, Nicolas de Diesbach, Benjamin Helbling, Cédric Magnin.

Le président ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée des comptes 2020 et première de cette nouvelle législature. Elle se tient également dans un lieu permettant de respecter les normes sanitaires recommandées par l'OFSP, à savoir la salle du restaurant du Sternen à Tinterin.

L'assemblée communale a été convoquée conformément aux dispositions légales par invitation personnelle, avis dans la feuille officielle et au pilier public.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition.

Nomination de deux scrutateurs : MM. Peter Berger et Olivier Oberson.

A l'ordre du jour de cette assemblée communale:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020
2. Diminution du coefficient d'impôt des personnes physiques de 78 % à 73 % pour l'impôt 2020, rapport de la commission financière, approbation
3. Comptes 2020
  - Comptes de fonctionnement
  - Comptes d'investissement
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation des comptes 2020
4. Mode de convocation des assemblées communales
5. Nomination des membres des commissions financières, des naturalisations et de l'aménagement
6. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine
7. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets
8. Approbation du règlement sur l'accueil extra-scolaire
9. Concept Seniors +
10. Divers

L'ordre du jour annoncé est approuvé sans modification.

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020**

Lecture du PV par la secrétaire.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le PV du 17 décembre 2020.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

**2. Diminution du coefficient d'impôt des personnes physiques de 78 % à 73 % pour l'impôt 2020, rapport de la commission financière, approbation**

M. Jean-Luc Kuenlin informe les citoyennes et citoyens de Pierrafortscha qu'en raison des résultats de cette année et d'entente avec la commission financière, le conseil communal propose une adaptation du taux d'impôts pour l'exercice 2020. M. Christian Burger ajoute que c'est toujours l'assemblée communale qui a la compétence en matière de taux d'impôts. Le Conseil communal a joué la prudence sur cette ristourne qui s'élève à environ Fr. 35'000.-, un chiffre encore incertain car les taxations 2020 ne sont pas toutes établies.

M. Pascal Köstinger de la commission financière informe l'assemblée qu'en date du 29 avril 2021, lors de la révision des comptes, la proposition leur a été soumise et étudiée. La commission financière propose à l'assemblée d'accepter la diminution du coefficient d'impôt 2020.

Le président soumet au vote la diminution du coefficient d'impôt 2020 de 78 % à 73 %. L'assemblée accepte la diminution du coefficient d'impôt 2020 de 78 % à 73 % **à l'unanimité.**

### **3. Comptes 2020**

Les comptes détaillés sous format papier sont mis à disposition de l'assemblée.  
Les comptes de fonctionnement 2020 dégagent un bénéfice net de Fr. 93'421.88.

Pour la présentation des comptes, le président cède la parole à M. Christian Burger.

M. Christian Burger donne lecture des comptes 2020 à l'aide d'un power point.

#### **Comptes 2020**

##### **Comptes de fonctionnement**

##### **Administration**

Pas de question

##### **Ordre public**

Pas de questions

##### **Enseignement et Formation**

Pas de questions

##### **Culte, culture et loisirs**

Pas de questions

##### **Santé**

Pas de questions

##### **Affaires sociales**

Pas de question

##### **Transports et communications**

Pas de questions

##### **Protection, Aménagement et environnement**

Pas de questions

##### **Economie**

Pas de questions

##### **Finances et impôts**

Pas de questions

## **Bilan**

Le bilan n'est pas présenté mais remis sous format papier aux citoyennes et citoyens.

## **Comptes d'investissements**

### **Haie de la Schürra:**

Pas de questions.

### **Réfection du réseau des routes communales:**

Pas de questions.

### **Approvisionnement en eau :**

Pas de questions.

### **Plan d'aménagement local :**

Pas de questions.

Pas d'autres questions sur les investissements.

## **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz Fragnière.

Mme Mivelaz Fragnière annonce aux citoyennes et citoyens qu'en date du 29 avril 2021, la commission financière s'est réunie en présence de M. Jean-Luc Kuenlin, M. Christian Burger et Mme Nathalie Oberson. La commission a parcouru les différents postes des comptes et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision. Elle a pu constater de la bonne tenue des comptes et recommande donc à l'assemblée d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

Pas de questions à la commission financière.

## **Approbation des comptes de fonctionnement**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes de fonctionnement 2020. Le conseil communal ne vote pas les comptes.

**Les comptes de fonctionnement 2020 sont approuvés à l'unanimité.**

## **Approbation des comptes d'investissements**

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes d'investissements.

**Les comptes d'investissements 2020 sont approuvés à l'unanimité.**

#### **4. Mode de convocation des assemblées communales**

Selon la loi, il appartient à l'assemblée communale, au début de chaque nouvelle législature, de fixer le mode de convocation des assemblées communales. Le président rappelle que les 5 dernières années, le mode de convocation a eu lieu sous forme de parution dans la feuille officielle, invitation personnelle et affichage au pilier public.

M. Jean-Luc Kuenlin propose à l'assemblée de poursuivre de la même manière pour la prochaine législature et soumet au vote cette proposition.

L'assemblée accepte à l'unanimité les choix de convocation suivants : invitation personnelle, affichage au pilier public et parution dans la feuille officielle.

#### **5. Nomination des membres des commissions financières, des naturalisations et de l'aménagement**

Le président rappelle qu'en début de législature, il faut renommer les membres des différentes commissions qui auront à siéger durant les années 2021 à 2026.

Pour la commission financière, il faut, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi MCH2, 5 membres en dehors du conseil.

Sont élus à l'unanimité pour la commission financière : Jacques Büchi, Sarah Mivelaz Fragnière, Pascal Köstinger, Nicolas Berger et Xavier Meyer.

Pour la commission des naturalisations, il faut trois membres élus par l'assemblée au minimum et des représentants du conseil communal.

Sont élus à l'unanimité pour la commission des naturalisations : Thibault Oberson, Martine von der Weid, Marina Marro, Marianne Magnin et Jean-Luc Kuenlin.

Pour la commission de l'aménagement, il faut trois membres élus par l'assemblée au minimum et des représentants du conseil communal.

Sont élus à l'unanimité pour la commission de l'aménagement : Nicolas de Diesbach, André Berger, Philippe Kuenlin, Patrik Engisch et Christian Burger.

#### **6. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine**

Le président donne un bref rappel de l'historique de cette association qui a vu le jour en 1974 sous le nom ACSAR et dissoute en 2008. Le 3 juin 2009 est créée une association à buts multiples. En 2012, les statuts de l'Association régionale de la Sarine sont refusés en raison de la création d'un fonds d'investissement sans projet précis. Le 22 août 2018, le Conseil d'Etat approuve la LATEC qui rend le plan directeur régional obligatoire. L'association régionale de la Sarine doit coordonner les communes du district. Elle devra établir et soumettre jusqu'au 21 août 2023 un plan de développement régional. Les statuts à approuver comportent 44 articles, M. Jean-Luc Kuenlin donne lecture des plus importants : le statut de membre, au moins 1 membre par commune, les buts, l'organisation, une assemblée des délégués, le préfet. Les frais de fonctionnement sont répartis entre toutes les communes selon la population légale.

Le président demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il procède au vote par main levée. Les statuts de l'Association régionale de la Sarine sont approuvés par 31 voix et 1 abstention.

## **7. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets**

M. Jean-Luc Kuenlin passe la parole à M. Patrik Engisch pour la présentation de ce point. Le règlement des déchets proposé remplace celui du 31 mars 2000. M. Engisch propose à l'assemblée d'en lire quelques articles principaux dont ceux qui changent. L'article 10 alinéa 5, l'organisateur d'une manifestation publique prend, à ses frais, toutes les mesures utiles en vue de collecter les déchets générés par l'événement. Le conseil communal peut lui imposer un concept de gestion des déchets ; l'article 12 alinéa 1 et 2 qui rappelle que l'incinération est interdite ; l'article 20, qui informe sur les taxes maximales pour les vignettes, à savoir Fr. 4.- pour les 35 litres, Fr. 8.- pour les 60 litres, Fr. 10.- pour les 110 litres ; l'article 24 alinéa 1 et 2, les sanctions pénales ; l'article 25, la commune peut percevoir des amendes d'ordre conformément à la législation sur les déchets ; l'article 30, qui donne la date d'entrée en vigueur du présent règlement, à savoir l'année qui suit son approbation.

Le président demande s'il y a des questions ?

Question : M. André Berger demande si les montants indiqués sont des montants maximaux car la commune a indexé les prix au début 2021 ?

Réponse : C'est correct, ce sont des montants maximaux.

Comme il n'y a plus de question, le président soumet l'approbation du règlement des déchets au vote à main levée.

Le règlement des déchets est approuvé à l'unanimité.

## **8. Approbation du règlement sur l'accueil extra-scolaire**

Le président rappelle qu'il s'agit là d'un règlement pour se mettre à jour avec la loi en vigueur. Il remercie Mme Françoise Kuenlin qui a œuvré à sa réalisation. 17 articles composent ce règlement. M. Jean-Luc Kuenlin informe que ce règlement sert à mettre en adéquation la vie familiale et professionnelle. Il en donne un résumé des principaux articles. L'article 1, concerne les enfants de 1H à 8H, l'article 3, la procédure d'admission à l'accueil extrascolaire, l'article 4, les restrictions de prise en charge, l'article 5, la suspension de l'accueil, l'article 6, l'exclusion de l'accueil, l'article 7, la procédure de suspension ou d'exclusion, l'article 9, les horaires de l'accueil, l'article 10, les barèmes et tarifs qui sont calculés selon le revenu déterminant fiscal et peuvent donc varier de 17.90 à 108.- pour une journée entière.

Pour la commune, il s'agit d'offrir cette prestation aux habitantes et habitants. Le président demande s'il y a des questions :

Question : Mme Nathalie Oberson demande si l'AES est ouvert durant la période des vacances scolaires ?

Réponse : pour l'instant ce n'est pas ouvert mais c'est en discussion.

Comme il n'y a plus de question, le président soumet l'approbation du règlement sur l'accueil extra-scolaire au vote à main levée.

Le règlement sur l'accueil extra-scolaire est approuvé à l'unanimité.

## **9. Concept Seniors+**

Ce concept devra être mis en place pour répondre à la législature en vigueur. C'est un concept en développement et la présentation fait suite aux résultats du sondage envoyé à nos aînés. Le président passe la parole à Mme Françoise Kuenlin pour cette présentation.

Mme Kuenlin informe l'assemblée sur les buts de ce concept, à savoir, veiller à l'intégration des seniors, la reconnaissance de leurs compétences et le maintien à domicile. Pour information, la population des plus de 64 et 65 ans va doubler d'ici 2035, il est donc primordial de tenir compte des besoins de nos seniors.

Mme Kuenlin donne une brève explication à chaque image présentée au beamer. Elle remercie les participants pour leurs réponses, plus de 50 % des questionnaires ont été retournés. La première enquête est terminée et sera évolutive soit dans le temps soit dans les questions pour toujours mieux cerner les besoins de nos seniors.

La stratégie de la commune est « d'aller vers » et pour ce faire elle va établir un catalogue de mesures pour les années 2021 à 2026. Le Conseil communal se veut être à l'écoute des seniors.

M. Jean-Luc Kuenlin demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

M. Kuenlin relève que le Conseil communal souhaite créer une commission du vivre ensemble, qui s'occupera de la vie communale ainsi que des besoins des seniors. Le Conseil communal est en train de finaliser le cahier des charges de cette commission, les membres seront nommés en principe à l'assemblée des budgets.

Remarque de M. Jean-Baptiste de Weck : il relève qu'en tant que senior et résident d'un home en dehors de la commune, il apprécie de pouvoir continuer à participer à la vie communale.

Le président adresse ses remerciements à Mme Françoise Kuenlin pour son travail.

## **10. Divers**

Le président passe la parole aux membres de l'assemblée avant de donner les informations du Conseil communal.

Question : M. André Berger souhaite savoir quand la commune va réparer le tronçon routier entre Tinterin et Bourguillon, combien d'élèves fréquentent le bus scolaire et si la commune pense investir dans les chemins forestiers.

Réponse : Pour l'état des routes, M. Christian Burger répondra à cette question, en ce qui concerne les transports scolaires, il y a environ 15 élèves entre le primaire et le CO et pour ce qui est des sentiers dans les forêts, c'est M. Hagger qui donnera une information.

M. Christian Burger informe sur les réfections des routes communales : l'étape 4, composée de plusieurs tronçons suivra en principe le calendrier suivant : 2021, La Rossmatte, 2022, le sentier de la Pierre, 2023, le tronçon Tinterin-Bourguillon. Ces réfections font l'objet de subventions cantonales et fédérales. Les petites réparations sont exécutées régulièrement sur l'ensemble du réseau routier.

M. Francis Hagger informe l'assemblée en ce qui concerne les sentiers dans les forêts. La commune a posé des affiches d'information pour sensibiliser les promeneurs et leur rôle dans les forêts.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le président donne quelques informations :

Une séance d'information sur la fusion du Grand Fribourg aura lieu le 25 août 2021 à 19h30, le lieu reste à définir. Le vote consultatif aura lieu le 26 septembre 2021.

La commission du feu disparaît et est remplacée par un spécialiste en incendie. La commune de Pierrafortscha a donc fait une convention avec Marly et c'est M. Vincent Droux dont la nomination a été approuvée par l'ECAB qui sera le spécialiste incendie pour la commune.

Les travaux de la conduite d'eau ont débuté avec du retard en raison des mauvaises conditions météorologiques mais ils devraient être terminés vers la mi-juin.

Le Conseil communal souhaite organiser la fête nationale, sous quelle forme, ce sera à définir. Elle aura lieu le 31 juillet 2021.

Le président prend officiellement congé des membres du Conseil communal qui ont décidé de ne pas se représenter et adresse ses vifs remerciements à Mme Françoise Kuenlin pour 5 ans en tant que conseillère communale et M. Philippe Fragnière pour 9 ans en tant que conseiller communal. Ils reçoivent un présent de la part de la commune. Ils sont remerciés par les citoyennes et citoyens présents par de vifs applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacune et chacun pour leur présence.

L'assemblée est close à 20h45.

Pierrafortscha, le 15 juin 2021

Le Président:

Jean-Luc Kuenlin

La Secrétaire:

Jocelyne Cotting